

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 novembre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3551)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS123

présenté par
M. Mesnier, rapporteur général

ARTICLE 32

Après les mots :

« jusqu'au »,

Rédiger ainsi la fin de l'alinéa 1 :

« 31 décembre 2021 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rétablissement de la rédaction de l'Assemblée nationale.